

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SERCHES DU 4 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le vendredi quatre février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SERCHES, légalement convoqué le, s'est réuni à la Mairie de Serches en session ordinaire, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire de la Commune de Serches.

Etaient présents :

Mesdames KASPRZAK Bernadette, BISTER Geneviève, LEVEQUE Laurence, NAVAL Brigitte, SANNER Anne,
Messieurs LACROIX Daniel, POULET Romaric, ROBERT Bruno, TASSIN Patrick, WILLIATTE Gonzague.

Retard à 21h45 de Mme FERTE Marie-Pierre

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Ordre du jour :

- 1 Autorisation de mandatement des dépenses année 2011
- 2 Aide financière à l'I.T.E.P. (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)
- 3 Règlement de la facture pose de regard incongelable – Lyonnaise des Eaux
- 4 Règlement de la facture de travaux de drainage Rue principale – Ent. Génard
- 5 Convention (déneigement) avec la Commune d'Acy
- 6 Travaux église : toiture, porte, portail de l'église et murs du jardin de l'Eglise
- 7 Détermination du prix d'un stère de bois (coupe de bois chemin de Coureau)
- 8 Fête communale 2011
- 9 Elections cantonales des 20 et 27 mars (Tenue du bureau de vote)
- 10 Informations et questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance :

Madame LEVEQUE Laurence a été élue secrétaire.

Présent : 10

Votant : 10

Pour : 9

Abstention : 1

Contre :

1 – Autorisation de mandatement des dépenses année 2011

01/2011

Le Maire informe le Conseil Municipal que le décret du 20 février 1997, repris dans le Code Général des Collectivités Territoriales (art L 1612-1), autorise, dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement, à hauteur des crédits inscrits au cours de l'exercice précédent.

Ainsi, le fonctionnement de la collectivité ne se trouve pas bloqué par un vote du budget postérieur au 31 décembre. Cette disposition permet donc de réaliser, pendant cette période de transition, le règlement les fournisseurs, de la dette des contrats, des fluides et des dépenses de gestion courante.

Cette possibilité peut être étendue aux dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux

fournisseurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Aide financière à l'I.T.E.P. (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique)

02/2011

L'I.T.E.P. (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) demande une aide financière pour la participation de l'enfant Allan MANNIER, à un séjour au Centre d'accueil à Saint-Front en Haute-Loire.

Madame le Maire propose une participation de la commune de 25 €. Par ailleurs, il est proposé de donner délégation au C.C.A.S. pour définir le montant de participation accordé aux voyages des élèves.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3 – Règlement de la facture pose de regard incongelable – Lyonnaise des Eaux

03/2011

En raison des travaux de réfection de trottoirs, un regard incongelable pour les deux compteurs d'eau de la mairie et du logement communal est à changer. Le montant des travaux s'élève à 876.69 €.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4 – Règlement de la facture de travaux de drainage Rue principale – Ent. Génard

04/2011

Lors des travaux de réfection des trottoirs et de la voirie RD 952 du 1 au 13 rue principale, l'entreprise Génard a dû effectuer des travaux supplémentaires : création d'un regard grille fonte, d'un regard grille avaloire, mise en place d'un tuyau en traversée de chaussée, pose de bordurettes, finition bicouche émulsion de bitume. Le montant des travaux s'élève à 4 188.49 €. Madame le maire propose ces travaux pour une dépense de 4 188.49 € à passer en investissement 2011.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Romarc Poulet fait une remarque concernant la bande blanche du Stop de la route du Mont de Soissons n'est

pas été tracée. Mme le Maire a pourtant rappelé le service de la Voirie Communale pour y remédier.

5 – Convention (déneigement) avec la Commune d’Acy 05/2011

Lors de l’épisode neigeux de Noël 2010, les entreprises prestataires étant réquisitionnées par le Conseil général, la commune d’Acy est intervenue le dimanche matin ainsi que le mercredi matin et après-midi avec un tracteur muni d’une lame de déneigement. Madame le maire propose de passer une convention avec la commune d’Acy pour le déneigement de la voirie de Serches. La participation fixée est de 45 € de l’heure. La Commune d’Acy n’a pas facturé ce déneigement. Nous les solliciterons pour connaître leur tarif de fauchage.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de Mme Ferté Marie-Pierre à 21h45.

6 - Travaux église : toiture, porte, portail de l’église et murs du jardin de l’Eglise 06/2011

Suite à une demande d’information auprès du service de l’architecte du patrimoine, la commune devra effectuer une demande de permis de construire et faire appel à un architecte du patrimoine pour les travaux de l’église.

Les travaux s’élèveront certainement à plus de 40 000 euros et un architecte demandant 10 % du montant des travaux, sa prestation sera supérieure à 4000 €, d’où la mise en place d’un marché à procédure adaptée.

Madame le maire demande au conseil des noms d’architecte, Monsieur DEHU a déjà travaillé pour la commune, mais nous devons faire établir des devis auprès de deux autres architectes.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

7 - Détermination du prix d’un stère de bois (coupe de bois chemin de coureau) 07/2011

Le 8 janvier, deux habitants de la commune contactent madame le Maire pour lui indiquer que deux personnes effectuées une coupe de bois sur des talus appartenant apparemment à la Commune. Madame le Maire s’est rendue sur place avec Monsieur Daniel LACROIX pour prendre des photos pour effectuer une constatation.

Suite à cette constatation, une plainte a été déposée à la gendarmerie de Braine, le lundi 10 janvier 2010, concernant cette coupe de bois sur les chemins communaux de Coureau à Coursouris et sur le chemin de Coureau, en bordure de la parcelle ZK 34 appartenant à Monsieur MERLIN Régis, agriculteur à Acy, la quantité de bois coupée est évaluée à 7 stères. Cette évaluation a été effectuée en présence de madame le Maire et de Monsieur GOMULINSKI Frédéric domicilié 4 rue des Bergeries à AMBRIEF, personne qui a coupé les arbres sur ordre de Monsieur MERLIN.

Madame le maire propose au conseil de déterminer le prix du stère de bois (frêne).

Après débat le prix retenu est de : 1/3 du prix d’un stère de bois à 45 € soit 15 € le stère.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré émet un avis favorable.

Votant : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

8 - Fête communale 2011

08/2011

Madame le maire propose de réfléchir sur la fête de Serches en 2011.

Pour rappel en 2010,

- concours de boules et concours de tir, buvette par les Renards en fête
- bal par la commune pour 500 €
- buvette bal et dimanche, feu d'artifice par Serches' pas ailleurs
- spectacles, manèges et boudin par la commune

Problèmes 2010 :

- le lundi, arrivée d'un forain, branchement sur le compteur commune
- vendredi le maire se fait mordre par un chien de forain, médecin, arrêté du maire divagation des chiens.
- harcèlement de Laurence par une foraine pour des tickets de manège
- très mauvais temps le dimanche lors du spectacle
- 300 € de bénéfice pour la buvette (gros travail de mise en place et de tenue)
- responsabilité de la municipalité si problème
- peu de participation des Serchois le samedi soir.
- Serches pas ailleurs, démission du président, l'association est mise en veille pour une année.

Problème de buvette.

Le maire propose de changer d'orientation pour la fête du village, voire la suppression de celle-ci.

Le Conseil Municipal de la Commune après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire décide de supprimer la fête communale. La Réflexion concernant une nouvelle manifestation en remplacement de la fête est à prévoir.

Votant : 11

Pour : 10

Contre :

Abstention : 1

9 - Elections cantonales des 20 et 27 mars (Tenue du bureau de vote)

Ernest TEMPLIER organise une réunion publique à Serches, le mardi 15 mars à 18 h 30

Les conseillers recevront par mail prochainement un planning afin d'y inscrire leur disponibilité.

10- Informations et questions diverses

Un diagnostic a été demandé à l'USEDA compte tenu de la vétusté du réseau électrique au vu d'un prochain enfouissement.

Augmentation du tarif de 22 % de l'éclairage public.

Levée de la séance à 23h30

Les membres du Conseil

Le Maire